

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 03 DÉCEMBRE 2020**

N° 2020-CM03DEC-10

FINANCES : Tarifs municipaux 2021 – Salles Communales

Rapporteur : M. Vincent COQUET

L'an deux mil vingt, le jeudi 03 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 26 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace 2000 – Célestin Blévin, à GRAND-CHAMP, sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Pour la présente délibération :

Étaient présents :

M. Yves BLEUNVEN, Maire ; Mme Dominique LE MEUR, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Anne-Laure PRONO, M. Vincent COQUET, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Patrick CAINJO, Mme Sophie BEGOT, M. Julian EVENO, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Olivier SUFFICE, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Moran GUILLERMIC, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO, M. Pierre LE PALUD, Mme Marine CADORET, Conseillers Municipaux.

Absent excusé : M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Héléna VANAERT, M. David GEFFROY

Pouvoir remis : M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Dominique LE MEUR ; Mme Héléna VANAERT à Mme Sophie BEGOT ; M. David GEFFROY à Mme Anne-Laure PRONO

Nombre de Conseillers en exercice : 29 – Présents : 26 – Pouvoir : 3 – Votants : 29

Secrétaire de séance : Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ

M. Vincent COQUET, Adjoint délégué aux Finances, rappelle que les tarifs municipaux sont validés chaque année par le Conseil Municipal. À cet effet, il rapporte que la commission « Finances – perspectives », qui s'est réunie le 24 novembre 2020, propose d'appliquer une hausse moyenne de 2 % sur les tarifs de location des salles communales, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs tels que ci-dessous :

Salle Multifonctionnelle et Salle Joseph Le Chevilleur - 2021	
Associations de Grand-Champ : locations en semaine, hors week-end et jours fériés	
Manifestations non payantes (réunions, vins d'honneur, assemblées générales)	Gratuit
Manifestations payantes à but lucratif (en cas de location en semaine sur plusieurs jours, gratuité sur le premier jour) Gratuité une fois par an	Voir tarifs ci-dessous
Associations de Grand-Champ : samedi – dimanche	
Manifestation en demi-journée	43,00 €
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	76,30 €
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	89,00 €
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	126,50 €
Particuliers et Entreprises de Grand-Champ : du lundi au dimanche inclus	
Manifestation en demi-journée	43,00 €
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	76,30 €
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	89,00 €
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	126,50 €
Associations, Particuliers et Entreprises EXTÉRIEURS à Grand-Champ : du lundi au dimanche inclus	
Manifestation en demi-journée	85,70 €
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	152,70 €
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	178,70 €
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	253,00 €

Autres salles communales

D'autres salles communales (maison des associations, ...) peuvent être mise à disposition, sur demande, à des entreprises pour des formations - Location en semaine uniquement

Location à la journée	85,80 €
Location à la demi-journée	53,60 €
Location à l'heure (minimum deux heures)	10,50 €

Une caution de 150 € sera demandée quel que soit l'occupant, y compris pour les locations gratuites, et restituée après état des lieux, effectué par les services municipaux,

*Ces tarifs ne concernent pas les associations dont ces salles sont les locaux dédiés **sauf en cas de manifestation avec entrée payante où le tarif ci-dessus s'applique.***

Ti Kreiz Ker (salle d'expositions)

Associations locales à but non lucratif et établissements publics et assimilés	Gratuit
Association reconnue d'utilité publique	Gratuit
Toute exposition organisée par une personne de la commune et ne donnant pas lieu sur place à la prise de commandes ou à la vente de produits ou d'objets	Gratuit
Autres : particulier ou association extérieure, forfait/semaine	64,30 €

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances-Prospectives », réunie le 24 novembre 2020 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : DÉCIDE d'appliquer les tarifs, pour les salles communales, au 1^{er} janvier 2021, tels que présentés ci-dessus ;

Article 2 : DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Yves BLEUNVEN.

Par délégation du Maire,
Dominique LE MEUNIER
Adjointe au Maire


